



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

PREAMBULE

Le débat d'orientation budgétaire marque une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des « collectivités locales ». Si leur action est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le rapport d'orientation budgétaire constitue la première étape de ce cycle.

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) s'impose à la commune dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

L'article D. 2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise que le débat d'orientation budgétaire comporte les éléments relatifs aux orientations budgétaires envisagées, notamment, les évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions, de même que les principales évolutions relatives aux relations financières entre les communes et l'établissement public de coopération intercommunale.

En complément, sont évoqués les engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement. La structuration du financement des investissements complète cette partie, la gestion de l'encours de dette est évoquée.

Enfin, des informations relatives à la structure des effectifs et les éléments de rémunération complètent la présentation.

Le rapport d'orientation budgétaire qui vous est dressé permet de restituer les orientations budgétaires de la commune à la lumière d'un contexte national et international donné et des mesures législatives votées pour 2023.

Il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante à laquelle est annexée le présent rapport. Cette délibération est ensuite transmise au représentant de l'Etat.

Après deux années de crises sanitaires qui ont fortement impacté l'évolution de nos finances locales, les orientations budgétaires présentées ci-après s'inscrivent dans un contexte international marqué par le conflit Ukrainien et son corollaire de conséquences en termes de développement économique, d'inflation galopante sur les prix des matériaux, de pénurie et d'augmentation des coûts de l'énergie.

Ainsi, le budget 2023 devra pleinement inclure ces nouvelles données qui nous imposent à la fois d'adapter notre exécution budgétaire en préservant des marges financières pour l'investissement et en réduisant l'impact de nos choix sur le climat. Les travaux d'économies d'énergie dans nos établissements scolaires et certains bâtiments publics sont autant de mesures indispensables que nous avons commencé à mettre en œuvre.

La ville souhaite pour autant poursuivre sa politique ambitieuse d'investissement étalé sur la deuxième moitié du mandat. Ce contexte particulièrement contraint ne fait que renforcer notre volonté de saisir toutes les opportunités de financement de nos investissements qui peuvent être proposées. Le budget 2023 de la Ville sera élaboré sur la base d'hypothèses réalistes et prudentes de recettes, avec la volonté de contenir les effets de ce contexte inflationniste sur nos dépenses de fonctionnement.

I – LE CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL

1 – LE CONTEXTE ECONOMIQUE

Le projet de loi de finances pour 2023 a été élaboré en retenant les hypothèses macro-économiques suivantes :

	2021	Estimations 2022	Prévisions 2023
Produit intérieur brut (PIB) en volume	+ 6,8 %	+ 2,7 %	+ 1,0 %
Prix à la consommation (hors tabac)	+ 1,6 %	+ 5,4 %	+ 4,3 %
Croissance (en volume) de la dépense publique	+ 2,6 %	- 1,1 %	- 1,5 %
Déficit public (en % du PIB)	- 6,5 %	- 5,0 %	- 5,0 %
Dette publique (en % du PIB)	112,8 %	111,5 %	111,2 %

La crise sanitaire a entraîné une diminution du PIB de - 7,8 % en 2020. Après cette récession historique, l'économie a connu un rebond de + 6,8 % en 2021. Le gouvernement prévoyait initialement une croissance de 4 % en 2022 mais la hausse du PIB a été de 2,6 % et le gouvernement table sur une progression de + 1,0 % pour 2023.

La sortie de crise puis la guerre en Ukraine ont eu des conséquences sur l'évolution des prix : alors que l'inflation était presque nulle (+ 0,50 %) fin 2020, elle s'est accélérée durant toute l'année 2021 pour atteindre + 1,6 % en fin d'année.

En 2022, l'inflation est estimée à plus de 6 % ; les prix des matières premières et de l'énergie (pétrole, gaz) sont particulièrement impactés, ce qui pèse sur les coûts supportés par les collectivités (fluides, carburant, fournitures, indexation des marchés, bâtiments et travaux publics...).

Après le creusement sans précédent du déficit public en 2020 et 2021, le gouvernement anticipe un déficit de 5 % du PIB pour les exercices 2022 et 2023, en net repli mais qui reste supérieur aux chiffres constatés avant la crise sanitaire.

1.1 - Le pouvoir d'achat des ménages

Le bouclier tarifaire énergétique est prolongé en 2023, avec une hausse des prix contenue à 15 % à partir du 1^{er} janvier 2023 pour le gaz et à partir du 1^{er} février 2023 pour l'électricité (sans ce bouclier, la hausse aurait dépassé les 100 %). Le coût de la mesure est estimé à 16 milliards d'euros.

Pour protéger le revenu disponible de tous les ménages, même lorsque leurs salaires augmentent, le barème de l'impôt sur le revenu sera indexé sur l'inflation.

L'année 2023 se traduira également par la suppression définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales. 20 % des ménages les plus aisés la règlent encore.

1.2 - Les mesures pour l'emploi et les entreprises

Pour parvenir au plein emploi, 3,5 milliards d'euros sont destinés à l'aide à l'embauche d'alternants, avec l'objectif d'atteindre un million d'entrées d'ici 2027. France compétences, qui finance l'apprentissage, bénéficiera d'un soutien exceptionnel de 2 milliards d'euros. Pour assurer le maintien en emploi des salariés, le Fonds national pour l'emploi et Transitions collectives sont dotés de 325 millions d'euros.

Le plan de réduction des tensions de recrutement est prolongé pour soutenir la formation des demandeurs d'emploi de longue durée. Ce budget permettra également de démarrer des actions pour accompagner la préfiguration de France Travail, futur guichet unique pour les demandeurs d'emploi, et des expérimentations pour l'insertion des allocataires du revenu de solidarité active (RSA).

Concernant les entreprises, la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) sera supprimée sur deux ans, en 2023 et en 2024. La suppression de cet impôt de production, créé en 2010, visait à accroître la compétitivité des entreprises françaises, notamment dans le secteur industriel. Face à la flambée des prix de l'énergie, 3 milliards d'euros sont en outre prévus à destination des entreprises.

1.3 - Les mesures pour la transition écologique

L'effort de rénovation énergétique des logements privés est poursuivi (+ 2,5 milliards d'euros). Le verdissement du parc automobile est aussi soutenu à hauteur d'1,3 milliard d'euros, notamment pour lancer mi 2023 le nouveau dispositif de leasing social (location de voiture électrique à 100 euros/mois pour les foyers modestes). Le plan vélo, annoncé par le gouvernement le 20 septembre 2022, bénéficiera d'un fond de 250 millions d'euros.

2 – LE CONTEXTE LEGISLATIF

Les années 2020 et 2022 ont été marquées par l'adoption de plusieurs lois de finances rectificatives dont l'objectif était de soutenir l'activité économique au travers d'un plan de relance de l'économie. Les lois de finances initiales ont également précisé certains mécanismes liés à la suppression progressive de la taxe d'habitation et adopté un allègement significatif des impôts de production. La loi de finances pour 2022 contenait moins de mesures structurantes pour les collectivités locales.

2.1 - Les objectifs généraux de la trajectoire des finances publiques de 2023 à 2027

Le PLPFP (projet de loi de programmation des finances publiques) fixe la trajectoire de l'évolution des finances publiques sur la période 2022-2027 afin d'aboutir à une réduction du déficit public de - 5 % en 2022 à - 2,9 % en 2027.

Cet objectif pourra être atteint à travers la maîtrise de la dépense publique des 3 composants des administrations publiques : l'Etat, la sécurité sociale et les administrations publiques locales.

L'Etat prévoit ainsi que les administrations publiques locales seront en léger déficit (au sens de Maastricht) en 2023 et 2024 puis deviendront excédentaires à compter de 2025. Ce résultat devant être obtenu grâce à des dépenses dont l'évolution en volume (c'est-à-dire hors inflation) serait de - 0,6 % en 2023 puis légèrement positive en 2024 et 2025 avant de redevenir négative en 2026 et 2027 (respectivement - 1,3 % et - 1,1 %).

2.2 - Les dotations de l'Etat

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales passent de 52,32 à 53,45 milliards d'euros (soit + 2,15 %).

Le projet de loi de finances pour 2023 comporte la proposition d'une augmentation des dotations (DGF, DSU et DSR notamment) de l'ordre de 320 Millions d'euros en faveur des communes. Cette mesure devrait permettre aux communes (entre 90 % et 95 % d'entre elles) de voir leur niveau de DGF stabilisé voire en progression. Cependant, même si le projet de loi de finances prévoit une revalorisation de la DGF, celle-ci n'est pas corrélée à l'inflation.

Pour soutenir l'investissement local, il est également prévu le maintien des dotations d'investissement (DSIL : environ 350 millions d'euros et DETR : 1,046 milliard d'euros en 2022).

Un fonds d'accélération écologique dans les territoires doté de 1,5 milliard d'euros en 2023, aussi appelé « fonds vert », doit venir soutenir les projets de transition écologique des collectivités locales. Ce fonds visera notamment à soutenir la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments publics, modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets...), l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturation) et l'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible émission...).

Enfin, pour protéger les communes exposées à la flambée des prix de l'énergie, près d'un demi-milliard d'euros est budgété. Ce fonds est attribué sous condition de critères évolution de l'épargne et potentiel financier de la commune.

3 – LE CONTEXTE FINANCIER DE LA VILLE : LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

3.1 - Présentation des comptes 2022

FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement (3 480 938 €) progressent de 216 552 €, soit + 6,6 % :

- Charges de personnel : + 126 123 € (+ 7,1 %)
- Achat matières et fournitures (compte 606) : + 32 292 € (+ 10 %)
 - avec des dépenses d'énergie : + 43 070 € (+ 25 %)
 - et d'eau : + 6 382 € (+ 58,7 %)
- Les services extérieurs (compte 61) : + 53 423 € (+ 24,7 %)
 - dont les postes bâtiments publics, réseaux, maintenance (51 785 €)
 - comprenant les sinistres de février et octobre 2022
- Les autres services extérieurs (compte 62) et les autres charges de gestion courante sont en légère diminution (- 1 %)

Les recettes de fonctionnement (3 657 863 €) progressent de 306 719 €, soit + 9,1 %

- Produits des services (compte 70) : + 18 618 € (+ 19,4 %)
- Impôts et taxes (compte 73) : + 42 531 € (+ 2,6 %)
- Dotations et participations (compte 74) : + 179 900 € (+ 11,9 %)
- Produits de gestion courante (compte 75) : + 27 416 € (+ 67,3 %)
 - dont revenus des immeubles (27 238 €)

Le résultat de l'exercice 2022 :

L'excédent de fonctionnement s'élève à 176 926 € (en hausse sur 2021 : + 90 165 €).

Avec le résultat reporté de 2021 (382 802 €), le résultat global de fonctionnement s'établit à 559 728 €.

INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 507 639 € auxquelles il faut ajouter 987 454 € de restes à réaliser (RAR) :

	Réalisés	Restes à réaliser
- Immobilisations incorporelles (compte 20)	39 433 €	34 622 €
- Immobilisations corporelles (compte 21)	389 844 €	228 332 €
- <u>Opérations d'investissement</u>		
(25) Rénovation ancien collège	10 808 €	47 000 €
(34) Rénovation énergétique écoles Robert/Perrault	2 812 €	642 500 €
(35) ERBM Stade Germainal : honoraires maîtrise d'œuvre	0 €	30 000 €
(35) ERBM Etang de pêche : honoraires maîtrise d'œuvre	0 €	5 000 €
	442 897 €	987 454 €
Remboursement d'emprunt (capital)	64 357 €	
Opération d'ordre de transfert entre sections	384 €	
	507 639 €	

Les recettes d'investissement s'élèvent à 610 925 € auxquelles s'ajoutent les restes à réaliser (RAR) : 671 560 €

dont :

Restes à réaliser (RAR)

. subventions reçues	:	136 689 €	671 560 €
. FCTVA	:	119 093 €	
. taxe d'aménagement	:	51 371 €	
. excédent de fonctionnement capitalisé	:	250 082 €	
. amortissements	:	51 711 €	

Le résultat 2022 pour les investissements s'établit, avant les restes à réaliser (RAR) à	:		103 286 €
Avec le résultat reporté de 2021	:	-	79 340 €
Soit un résultat de clôture 2022 pour les investissements qui s'établit à	:	(A)	23 946 €
Avec les restes à réaliser	:	(B)	- 315 894 €
Le résultat global 2022 pour les investissements est de	:	(A-B)	- 291 948 €

DETERMINATION DU RESULTAT ET AFFECTATION

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1) Dépenses de fonctionnement	:	3 480 937,84 €
2) Recettes de fonctionnement	:	3 657 863,46 €
3) Résultat de fonctionnement	:	176 925,62 €
4) Résultat de fonctionnement cumulé repris au budget 2022	:	382 802,47 €
5) Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2022	:	(A) 559 728,09 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

6) Dépenses d'investissement	:	507 638,81 €
7) Recettes d'investissement	:	610 925,13 €
8) Résultat d'investissement	:	103 286,32 €
9) Résultat d'investissement cumulé repris au budget 2022	:	- 79 339,87 €
10) Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2022 avant les RAR	:	23 946,45 €

RESTES A REALISER (RAR) INVESTISSEMENT

11) Dépenses	:	987 454,00 €
12) Recettes	:	671 560,00 €
13) Solde des restes à réaliser	:	- 315 894,00 €
14) Résultat d'investissement après RAR	:	(B) - 291 947,55 €

15) Détermination du besoin de financement

L'excédent de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement après avoir repris les restes à réaliser par le 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé ».

Soit au 31/12/2022

Résultat de fonctionnement	:	(A)	559 728,09 €
Besoin de financement de la section d'investissement après RAR	:	(B)	- 291 947,55 €
Affectation au 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé »			
Ou part affectée à l'investissement	:	(C)	291 947,55 €
Résultat de fonctionnement reporté (au BP 2023)	:	(A-C=D)	267 780,54 €
Le résultat global cumulé pour 2022 s'établit à	:		267 780,54 €

3.2 – Evolution prévisionnelle 2023

POUR LE FONCTIONNEMENT

- Pas d'augmentation des taux de la fiscalité communale mais le Ministère des Finances a revalorisé les bases fiscales de 7,1 %.
- Maîtrise des charges de fonctionnement pour dégager des excédents, en particulier pour pallier l'augmentation des prix de l'énergie (voir tableau comparatif ci-après).

Nous préparons un projet photovoltaïque dont la production viendra en autoconsommation et se déduira directement de la facturation.

POUR LES INVESTISSEMENTS

- Réalisation des projets en cours d'étude :
 - . rénovation énergétique des écoles Robert et Perrault
 - . rénovation énergétique pôle de cohésion sociale
- Finalisation des projets ERBM : Stade Germinal et étang de pêche
- Amélioration de la gestion énergétique des bâtiments et de l'éclairage public (vannes ou thermostats connectés) – remplacement éclairage par leds).
- Sécurisation de la rue de la Fabrique (collège)
- Réalisation d'une étude sur une production d'électricité photovoltaïque
- Réfection des trottoirs (rues Demouveau et Buisset) en accompagnement de travaux menés par le Département

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

		REALISATIONS 2022	PREVISIONS 2023
011	Charges à caractère général	908 492 €	994 280 €
	dont énergie	215 145 €	300 800 €
012	Charges de personnel	1 897 972 €	1 981 000 €
	y compris le recensement		14 500 €
	et le solde d'une affaire opposant un agent à la commune		48 000 €
014	Atténuation de produits (CCCO)	31 731 €	31 731 €
65	Autres charges de gestion courante	547 737 €	580 000 €
	dont subvention CCAS	198 000 €	200 000 €
66	Charges financières (déduction faite des ICNE)	10 955 €	7 000 €
68	Amortissements – opérations d'ordre	51 711 €	52 000 €
		3 448 598 €	3 646 011 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

		REALISATIONS 2022	PREVISIONS 2023
13	Remboursement sur charges de personnel	57 978 €	65 000 €
70	Produis des services - ventes	114 263 €	110 000 €
73	Impôts et taxes	1 675 896 €	1 820 000 € (tenant compte de la revalorisation des bases des taxes foncières : + 7,1 %)
74	Dotations et participations	1 687 906 €	1 600 000 €
75	Autres produits de gestion courante	68 164 €	70 000 €
77	Produits exceptionnels dont remboursement sinistre : 51 970 € dont 40 000 € en rattachement du sinistre du 23/10	53 199 €	?
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions Reprise d'une partie de la provision pour risques et charges de 101 985 € (affaire opposant un agent à la commune)		48 000 €
		3 657 406 €	3 713 000 €

COMPARAISON DES CONSOMMATIONS D'ENERGIES 2021-2022

	Consommation Kwh	Variation en Kwh	Variation en %	Montant TTC	Variation en €	Variation en %	Consommation d'énergie en €	Variation en €	Variation en %
ECLAIRAGE PUBLIC									
2021	364 326			56 199,23			17 888,42		
2022	293 560	- -70 766	- -19,42	57 702,60	+1 503,27	+2,60	30 549,17	+12 653,75	+70,75
ELECTRICITE BATIMENTS									
2021	377 136			69 006,07			24 435,90		
2022	325 671	-51 465	-13,64	72 108,34	+3 102,27	+4,50	37 485,69	+13 049,79	+53,40
GAZ									
2021	1 018 135			51 979,03			25 090,03		
2022	1 158 620	+140 485	+13,80	74 799,40	+22 820,37	+43,90	42 675,57	+17 585,44	+70,09

CONSOMMATION TOTALE D'ENERGIE

	Consommation en Kwh	Variation Kwh	Variation en %	Montant TTC	Variation en €	Variation en %	Consommation d'énergie en €	Variation en €	Variation en %
2021	1 759 597			177 184,33			67 414,35		
2022	1 777 851	+18 214	+1,04	204 610,34	+27 426,01	+15,48	110 710,43	+43 296,08	+64,22

En 2022, la consommation en KWH est pratiquement stable +1,04 % (Electricité -16,48%, gaz +13,80%). Le coût global en € augmente de 27 426 soit 15,48%, le coût de l'énergie progresse fortement de 64,22%, compensé par une modération des charges (abonnement, location, acheminement, taxes.)

EVOLUTION DES PRIX DU Méga wh EN € 2021/2022

	Fourniture d'énergie en Mwh	Prix global en €/Mwh	Taxes et frais en €/Mwh
ECLAIRAGE PUBLIC			
2021	49,10	154,35	105,15
2022	104,04	196,56	92,52
Variation 2021/2022	+59,94 (+122,07%)	+42,31 (+27,41%)	-12,63 (-12,01%)
ELECTRICITE BATIMENTS			
2021	64,79	182,97	118,18
2022	115,10	222,40	106,30
Variation	+50,31(+77,65%)	+38,43 (+21%)	-11,88 (-10%)
GAZ			
2021	24,64	51,05	26,41
2022	36,83	64,56	27,73
Variation	+12,19 (+49,47%)	+13,51 (+26,46%)	-1,32 (-5%)

Frais et Taxes : Frais d'acheminement, transport, distribution, location de compteur.

Taxes et contribution (TICGN) TVA

PREVISION 2023 TTC

ECLAIRAGE PUBLIC : objectif 280 MWH (-5%/2022)

Prix du MWH = 270€

Montant : 75 600€

ELECTRICITE BATIMENTS : objectif 310 MWH (-5%/2022)

Prix du MWH = 440€

Montant : 136 400€

GAZ : objectif 1 110 MWH (-5%/2022)

Prix du MWH = 80€

Montant : 88 800€

Total consommation : 1 700 MWH pour un montant de 300 800€

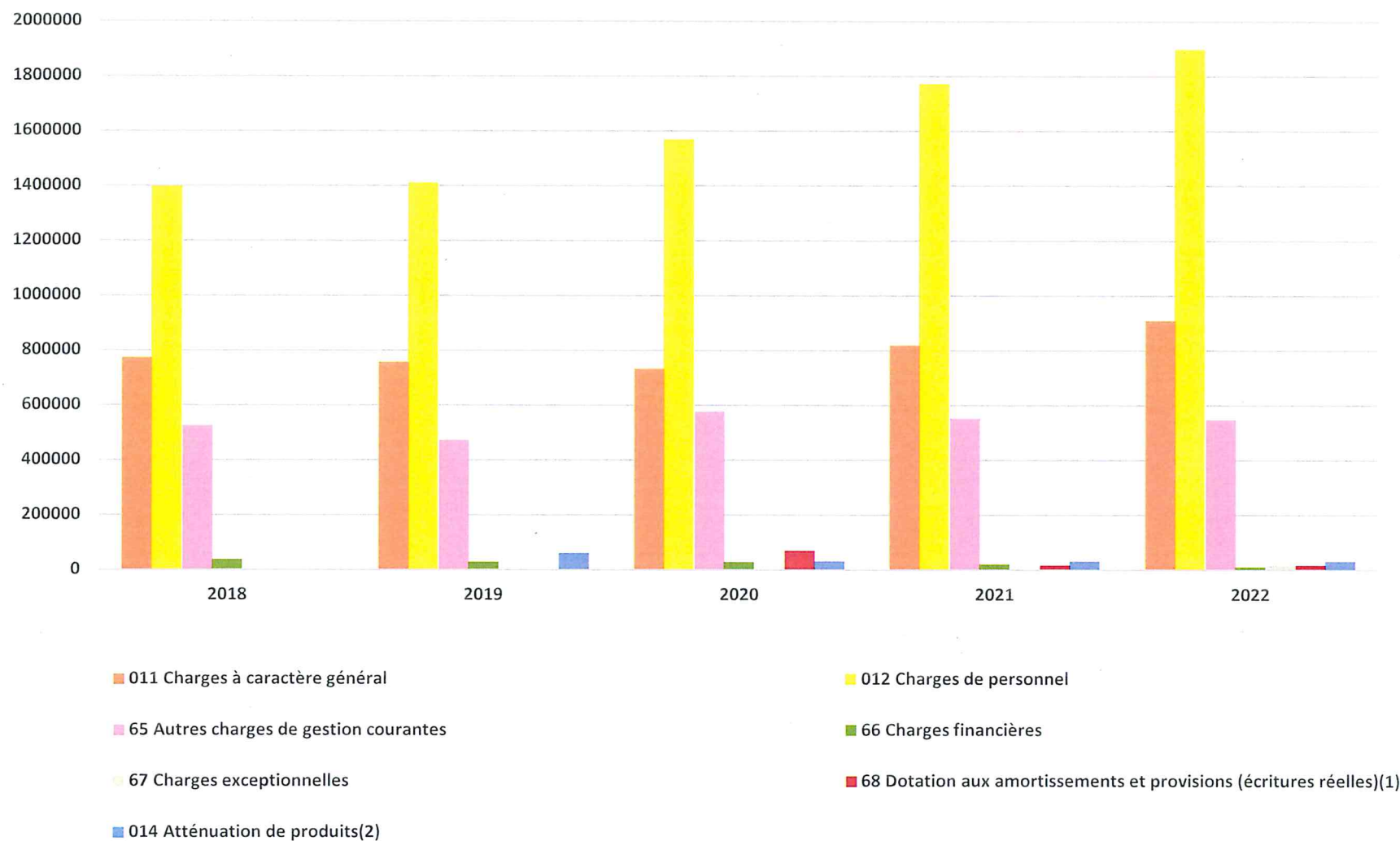
EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT DE 2018 A 2022

CHAPITRE ET LIBELLE	2018	2019	2020	2021	2022
011 Charges à caractère général	773 938,49 €	757 841,15 €	733 399,83 €	818 982,91 €	908 190,83 €
012 Charges de personnel	1 396 254,81 €	1 408 496,87 €	1 567 561,95 €	1 771 848,46 €	1 897 971,74 €
65 Autres charges de gestion courantes	526 128,69 €	473 470,40 €	577 167,57 €	552 799,27 €	547 737,54 €
66 Charges financières	35 940,64 €	27 198,58 €	27 412,70 €	19 705,18 €	10 955,61 €
67 Charges exceptionnelles	940,00 €	1 892,50 €	274,70 €	1 190,10 €	16 140,00 €
68 Dotation aux amortissements et provisions (écritures réelles)(1)	0,00 €	0,00 €	69 000,00 €	16 485,00 €	16 500,00 €
014 Atténuation de produits(2)	0,00 €	60 521,00 €	31 731,00 €	31 731,00 €	31 731,00 €
TOTAUX	2 733 202,63 €	2 729 420,50 €	3 006 547,75 €	3 212 741,92 €	3 429 226,72 €

(1) Dotation aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant (litige opposant la ville à un agent)

(2) Reversement Attribution de compensation à la CCCO

EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT DE 2018 A 2022

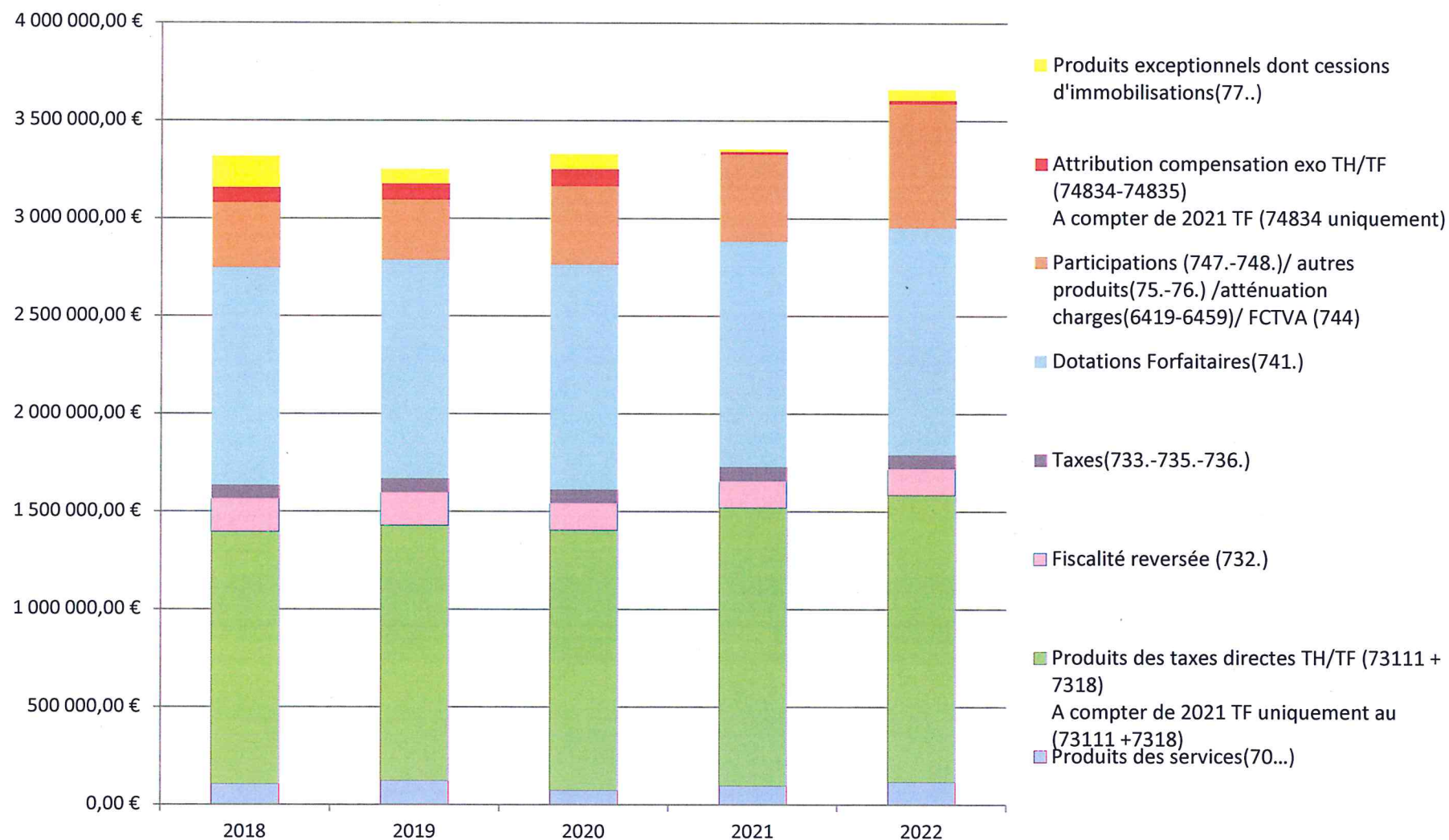


EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT DE 2018 A 2022

COMPTE ET LIBELLE	2018	2019	2020	2021	2022
Produits des services(70...)	104 180,00 €	120 698,51 €	71 790,83 €	95 645,26 €	114 262,96 €
Produits des taxes directes TH/TF (73111 + 7318) A compter de 2021 TF uniquement au (73111 +7318)	1 289 617,00 €	1 305 730,00 €	1 331 165,00 €	1 422 666,00 €	1 469 893,00 €
Fiscalité reversée (732.)	170 465,96 €	169 088,96 €	138 853,00 €	135 765,00 €	133 999,00 €
Taxes(733.-735.-736.)	71 135,18 €	73 576,22 €	70 989,28 €	74 934,28 €	72 004,76 €
Dotations Forfaitaires(741.)	1 110 620,00 €	1 115 596,00 €	1 148 894,00 €	1 152 011,00 €	1 161 457,00 €
Participations (747.-748.)/ autres produits(75.-76.) /atténuation charges(6419-6459)/ FCTVA (744)	334 008,58 €	310 478,29 €	403 741,32 €	447 897,62 €	636 785,10 €
Attribution compensation exo TH/TF (74834-74835) A compter de 2021 TF (74834 uniquement)	78 109,00 €	82 359,00 €	86 452,00 €	13 148,00 €	15 879,00 €
Produits exceptionnels dont cessions d'immobilisations(77..)	155 932,28 €	71 259,80 €	73 972,48 €	8 943,11 €	53 198,66 €
TOTAL RECETTES REELLES	3 314 068,00 €	3 248 786,78 €	3 325 857,91 €	3 351 010,27 €	3 657 479,48 €

* A compter de 2021 Il n'y a plus de TH aussi bien en recette (chapitre 73) qu'en compensation (chapitre 74)

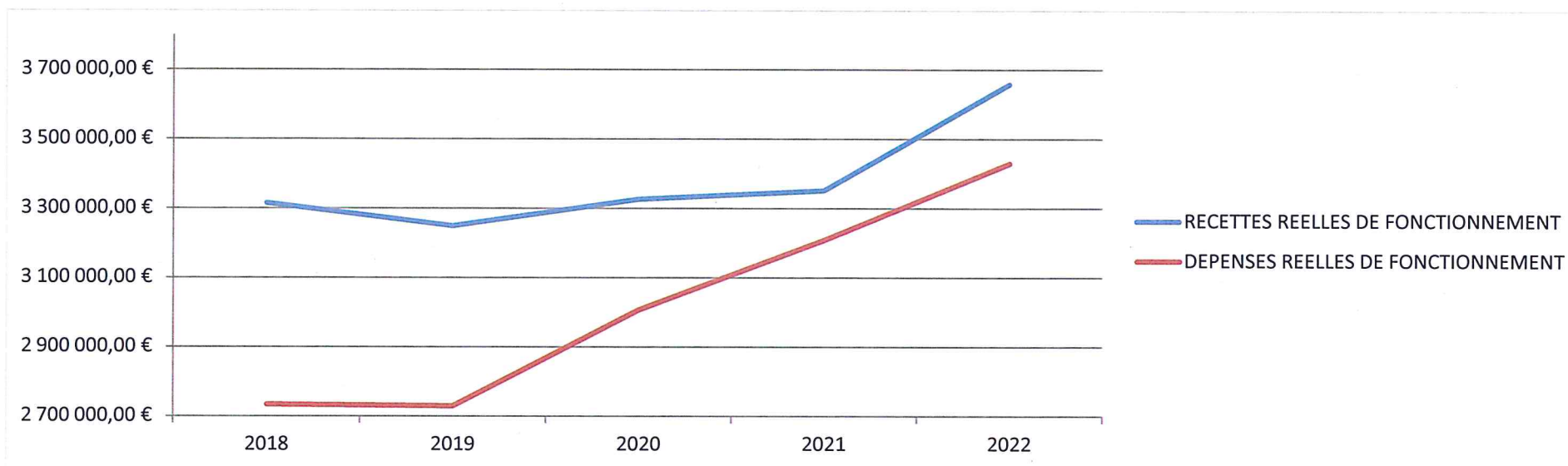
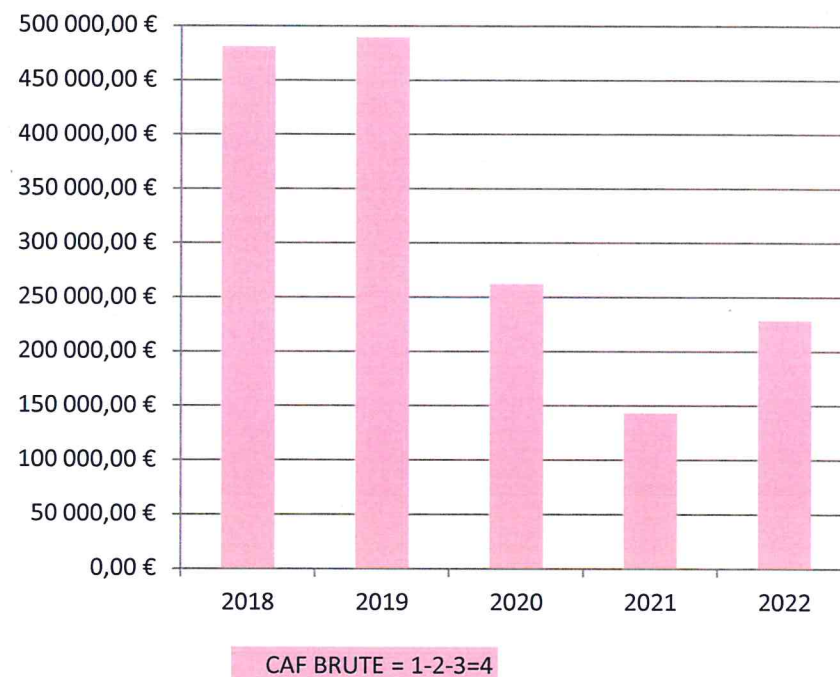
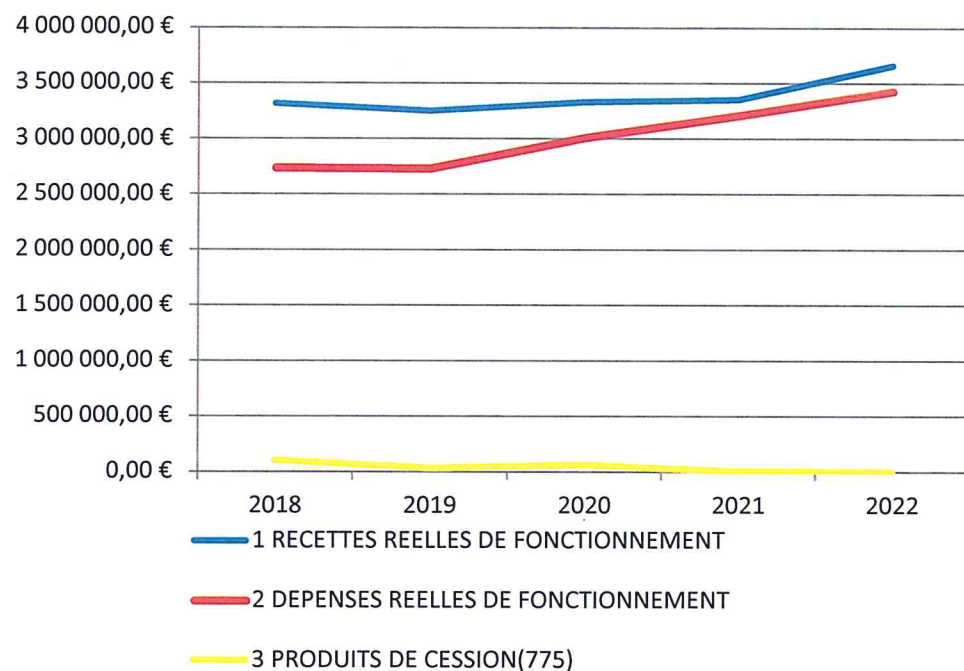
EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT DE 2018 A 2022



EVOLUTION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT ENTRE 2018 ET 2022

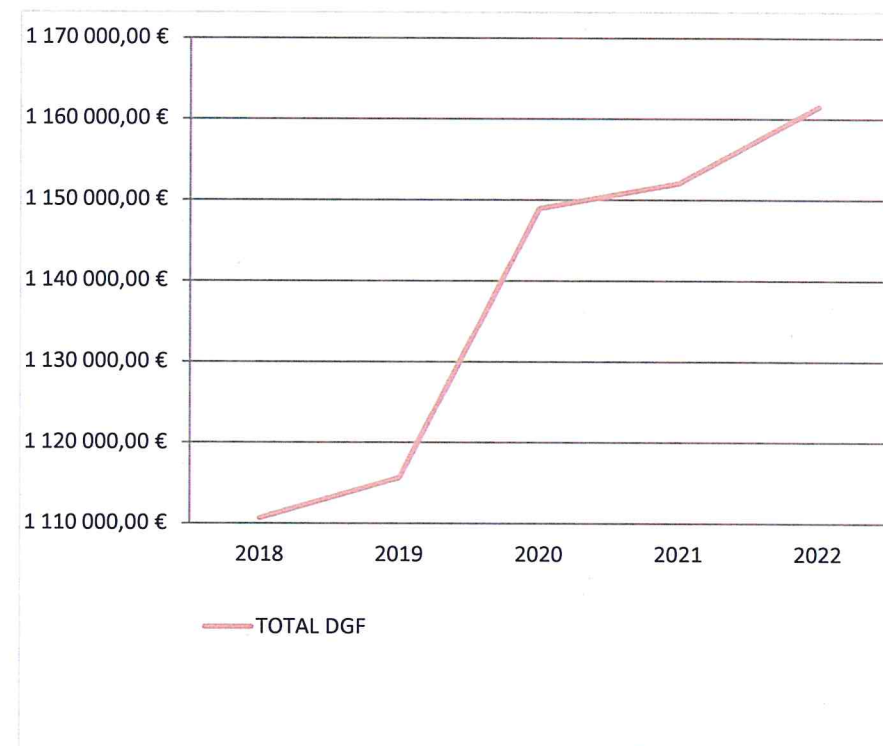
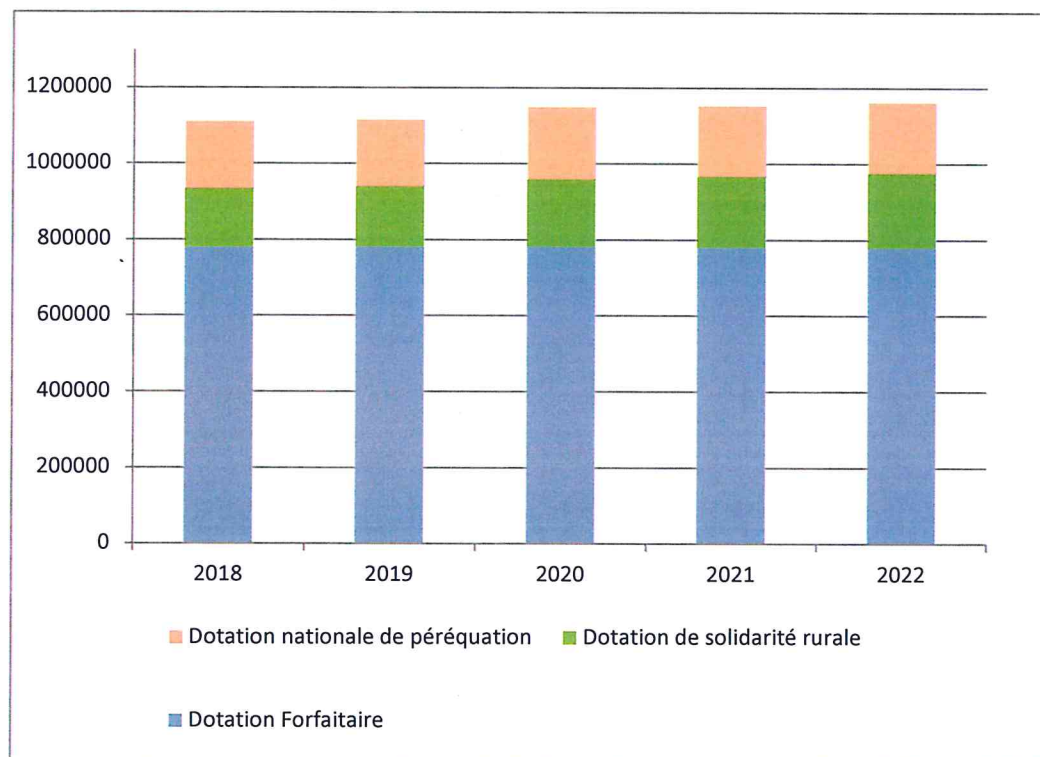
		2018	2019	2020	2021	2022
1	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 314 068,00 €	3 248 786,78 €	3 325 857,91 €	3 351 010,37 €	3 657 479,48 €
2	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 733 202,63 €	2 729 420,59 €	3 006 547,75 €	3 207 943,88 €	3 429 226,72 €
3	PRODUITS DE CESSION(775)	100 000,00 €	30 000,00 €	57 400,00 €	1,00 €	0,00 €
4	CAF BRUTE = 1-2-3=4	480 865,37 €	489 366,19 €	261 910,16 €	143 035,49 €	228 252,76 €

EVOLUTION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT ENTRE 2018 ET 2022



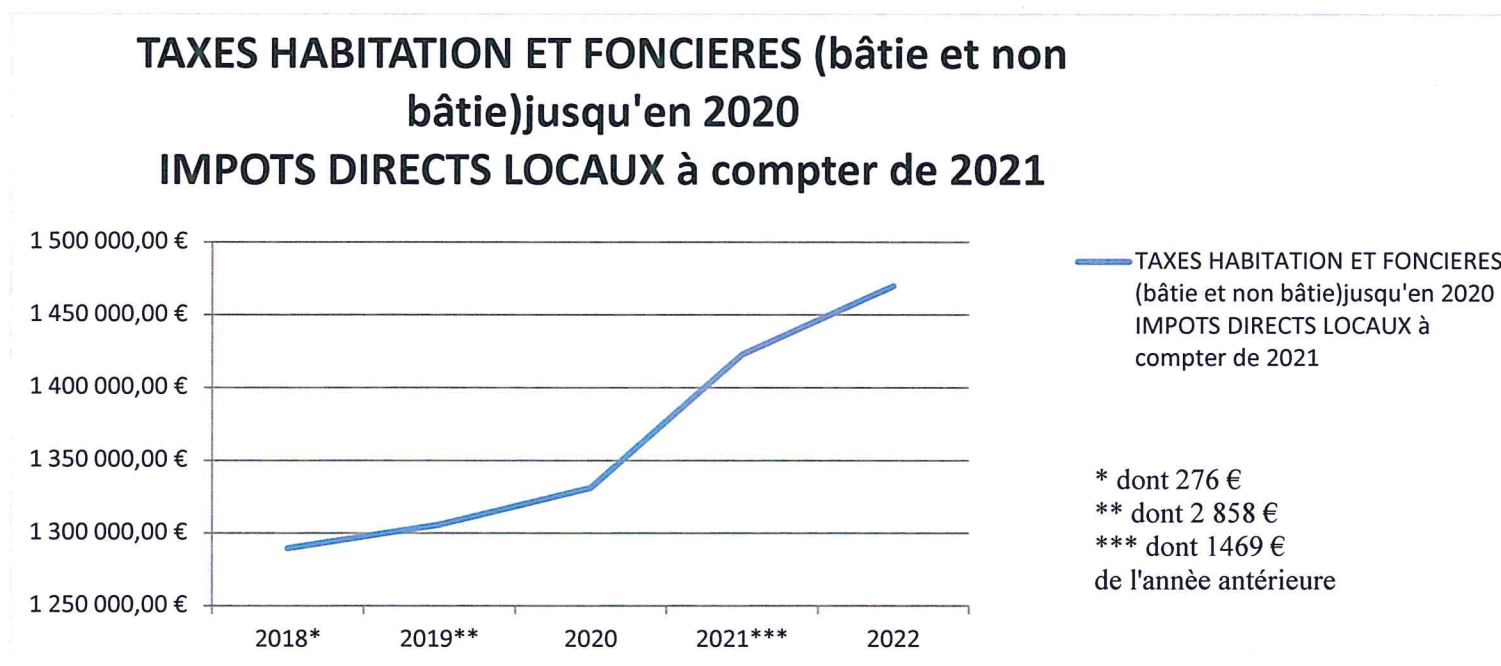
EVOLUTION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT ENTRE 2018 ET 2022

Dotation Globale de Fonctionnement comprenant :	2018	2019	2020	2021	2022
Dotation Forfaitaire	778 710,00 €	780 195,00 €	781 243,00 €	779 497,00 €	778 101,00 €
Dotation de solidarité rurale	154 734,00 €	158 330,00 €	176 339,00 €	186 250,00 €	197 522,00 €
Dotation nationale de péréquation	177 176,00 €	177 071,00 €	191 312,00 €	186 264,00 €	185 834,00 €
TOTAL DGF	1 110 620,00 €	1 115 596,00 €	1 148 894,00 €	1 152 011,00 €	1 161 457,00 €



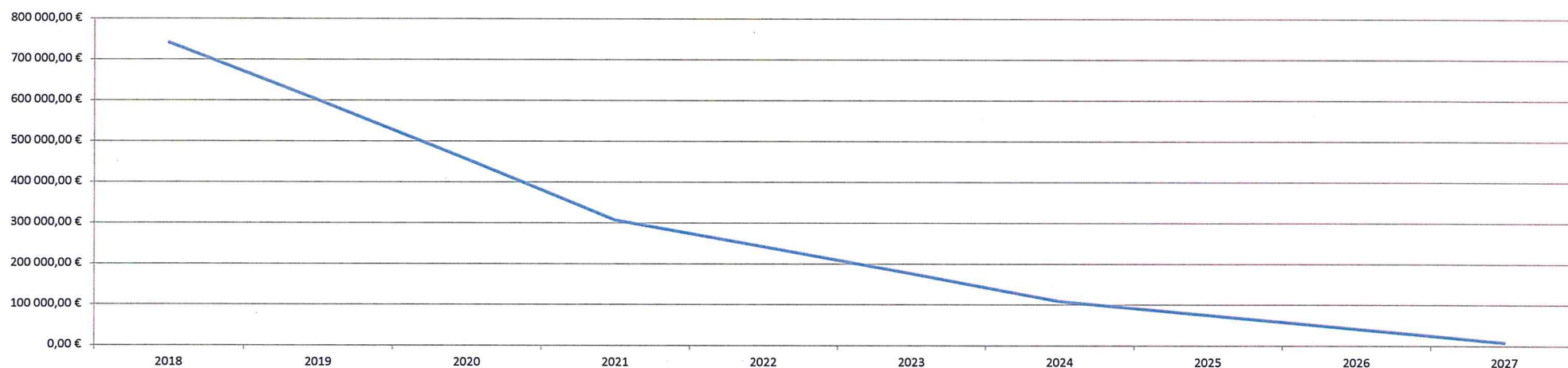
EVOLUTION DES PRODUITS DES TAXES DIRECTES ENTRE 2018 ET 2022

	2018*	2019**	2020	2021***	2022
TAXES HABITATION ET FONCIERES (bâtie et non bâtie)jusqu'en 2020 IMPOTS DIRECTS LOCAUX à compter de 2021	1 289 617,00 €	1 305 750,00 €	1 331 165,00 €	1 422 666,00 €	1 469 893,00 €
	* dont 276€ de l'année antérieure	*dont 2858€ de l'année antérieure		*dont 1469€ de l'année antérieure	



EVOLUTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE AU 31/12 DE 2018 A 2027

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
CAPITAL RESTANT DU AU 31/12 DE CHAQUE ANNEE	741 020,51 €	600 696,59 €	455 851,66 €	306 302,71 €	241 945,51 €	176 091,75 €	108 669,01 €	75 232,33 €	41 795,65 €	8 439,63 €
Nombre d'habitants connu	4169	4177	4190	4170	4162	4162	4162	4162	4162	4162
DETTE / HABITANT	177,75	143,81	108,80	73,45	58,13	42,31	26,11	18,04	10,04	2,03



Etat de la Dette au 1er Janvier 2023

N° de Contrat 1ère Echéance	Organisme Prêteur Objet	Capital à l'origine Durée - Taux Initial	Dette en capital au 1er Janvier	Annuité à payer sur l'exercice	Dont Capitaux	Intérêts
Imputation : 1641						
MIN266447EUR/2842 01/09/2010	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT VRD 13EME 14EME TRANCHE SOLDE	400 000.00 15 Années(s) - 4.8400	66 403.14	35 630.99	32 417.08	3 213.91
MON278769EUR/029 01/06/2013	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT TRAVAUX INVESTISSEMENT	501 550.00 60 Trimestre(s) - 3.8600	175 542.37	39 728.62	33 436.68	6 291.94
Total sur l'Imputation 1641		901 550.00	241 945.51	75 359.61	65 853.76	9 505.85
TOTAL GENERAL		901 550.00	241 945.51	75 359.61	65 853.76	9 505.85